

LSFin/LEFin: première étape positive vers une surveillance moderne et appropriée des gérants et des trustees

L'Organisme d'autorégulation des Gérants de Patrimoine (OAR-G) et la Swiss Association of Trust Companies (SATC) se félicitent de la décision de la CER E d'entrer en matière sur la LSFin et la LEFin et de ne pas rejeter ces projets de loi. La Commission a reconnu la nécessité d'agir et ne souhaite pas perdre inutilement du temps dans la compétition pour renforcer la Suisse en tant que centre financier.

Les Gérants de fortune et les Trustees ont besoin dans les meilleurs délais d'une base juridique spécifique pour la création d'organisations de surveillance prudentielle modernes et indépendantes, qui soient également reconnues à l'étranger. Une supervision directe par la FINMA ou la poursuite du model actuel des OARs ne sont plus des options. Nous avons besoin d'un encadrement sur mesure "Swiss made", qui soit à la fois facile à gérer pour nos membres et qui réponde aux attentes d'une clientèle internationale.

L'OAR-G et SATC veulent

- Ni une solution de type Bâle III, ni une reprise déguisée des normes de l'UE. Une réglementation de style bancaire ne serait pas du tout adaptée à notre secteur.
- Une solution Suisse et indépendante. La LEFin permet un encadrement professionnel pour nos membres, qui sont généralement les PME.
- Une sécurité juridique pour les relations avec nos clients étrangers, soit la création d'une base sûre pour une croissance durable.
- Un certain degré d'indépendance par rapport aux dépositaires.
- Des solutions flexibles pour les petites entités avec des risques potentiels plus faibles.
- Enfin, une surveillance des trustees, qui permette de renforcer la Suisse comme destination (deuxième plus importante) face à la concurrence étrangère.

Le financement à long terme de la nouvelle organisation de surveillance peut être assurée par les supervisés, mais un financement de démarrage sera d'abord nécessaire. Afin de ne pas mettre en péril l'indépendance requise au cours de cette phase initiale, un prêt de la Confédération est la seule solution raisonnable. Cependant, une base légale à ce sujet doit être encore incorporée dans la Loi. Nous recommandons l'adjonction d'un nouveau paragraphe 5 dans l'article 43f de la LFINMA, en annexe de la LEFin.

L'OAR-G compte le plus grand nombre de Gérants de fortune en Suisse Romande. SATC représente les Trustees Suisses, qui administrent les actifs des Trust en qualité de propriétaires, mais de façon séparée de leurs biens personnels, en faveur des bénéficiaires finaux et au-delà de la mort des fondateurs. Ensemble avec d'autres acteurs intéressés, ces deux Associations touchent plus de 1500 Intermédiaires financiers. Les Gérants de fortune indépendants gèrent plus de 11% des dépôts en Suisse. Les actifs contrôlés par les Trustees sont estimés à environ CHF 1500 Mia.